

Notice numérique : l'ANSM lance une campagne nationale de sensibilisation

Compte Test - 2026-07-13 08:54:48 - Vu sur [pharmacie.ma](https://www.pharmacie.ma)

L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) franchit une nouvelle étape dans la modernisation de l'information sur les médicaments. Depuis le 8 juillet 2026, elle déploie une campagne nationale de communication destinée à faire connaître la e-notice, une version numérique de la notice des médicaments accessible simplement en scannant un QR code présent sur l'emballage. Complémentaire de la notice papier, la e-notice a pour ambition d'offrir aux patients et aux professionnels de santé un accès rapide à une information officielle, fiable et régulièrement actualisée. Contrairement à la notice imprimée, qui ne peut être modifiée qu'à l'occasion d'un nouveau conditionnement, la version numérique est mise à jour en temps réel dès qu'une évolution des données de sécurité, des indications ou des recommandations d'utilisation intervient. Cette innovation fait actuellement l'objet d'une expérimentation nationale lancée à la fin de l'année 2025 pour une durée de deux ans. Son objectif est d'évaluer les usages, tant auprès des patients que des professionnels de santé, avant une éventuelle généralisation. En pharmacie de ville, près de 170 médicaments participent à cette phase pilote. Parmi eux figurent des spécialités largement utilisées comme le paracétamol, certains vaccins, les statines ou encore les inhibiteurs de la pompe à protons. À l'hôpital, environ 420 médicaments sont concernés, notamment des anticancéreux, des immunothérapies, des antibiotiques, des antiviraux, des produits dérivés du sang et des gaz médicaux. Au total, 590 médicaments sont inclus dans le dispositif, dont les premiers résultats d'évaluation sont attendus au début de l'année 2027. Pour accompagner ce nouveau service, l'ANSM lance une campagne de sensibilisation en deux temps, en juillet puis en septembre 2026. Diffusée sur les principales plateformes de réseaux sociaux, elle vise à familiariser le grand public, mais aussi les pharmaciens, avec ce nouvel outil numérique. Une vidéo de présentation est notamment mise en ligne sur YouTube afin d'expliquer le fonctionnement de la e-notice. L'ANSM s'appuie également sur un partenariat avec le média Dr.Good! pour diffuser une vidéo pédagogique sur Instagram, TikTok et Facebook, animée par le Dr Michel Cymès. L'objectif est de montrer, de manière simple et concrète, les bénéfices de cette notice numérique et d'encourager son utilisation. Si la notice papier demeure obligatoire, la e-notice illustre la volonté des autorités sanitaires de tirer parti des outils numériques pour améliorer l'accès à une information médicamenteuse toujours plus fiable, actualisée et facilement accessible. Pour les pharmaciens, elle constitue également un nouvel outil d'accompagnement des patients dans le bon usage des médicaments.